

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation François Brélaz - Après les casseurs du G8, ceux du G20

Rappel de l'interpellation

Les médias du 22 janvier 2010 nous apprennent que le maire d'Evian a posé la candidature de sa ville pour l'organisation du sommet du G20 en 2011. Deux membres du Conseil d'Etat interrogés par le journal 24 heures semblent a priori favorables à une telle organisation qui aurait inévitablement des retombées économiques pour la région lausannoise. Même si Evian n'est que candidate et encore non officiellement désignée, une certaine vigilance s'impose face à l'angélisme des représentants du Conseil d'Etat, notamment la Mme la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement. En effet, celle-ci déclare ne pas s'inquiéter d'une perte de contrôle en cas de débordements. Et elle précise que la collaboration entre les polices cantonales romandes fonctionne bien. Concernant la perte de contrôle en cas de débordement, j'ai le sentiment que lors du G8 la police a occasionnellement laissé casser, ayant pour principal objectif que les casseurs restent groupés et ne s'éparpillent pas dans la ville de Lausanne. Je rappelle qu'en 2003 la gestion genevoise avait été calamiteuse. Beaucoup se souviennent encore des scènes de pillage filmées par la télévision. Une crise avait même éclaté au Conseil d'Etat genevois : alors que Mme Micheline Spoerri était responsable de la police, un soir c'est le conseiller d'Etat Charles Beer qui négociait avec les forces de l'ordre. Après le G8, une commission extraparlamentaire a été décidée à Genève elle était présidée par l'ancien conseiller d'Etat tessinois Alex Pedrazzini. J'estime intéressant de rapporter certains propos, d'autant plus que la Confédération est mise en cause.

Selon cette commission le gouvernement suisse est accusé "d'être entré en matière relativement tard et de manière plutôt passive" dans la gestion du sommet d'Evian.

"La Confédération semble avoir cru longtemps que le G8 ne serait qu'une sorte de sommet de Davos", relèvent les quatre experts. Le Conseil fédéral a aussi considéré que le poids principal, si ce n'est exclusif, de l'évènement, reposerait sur la France, avec des manifestations ne débordant aucunement en Suisse."

Le Conseil fédéral n'a ensuite pas jugé bon d'associer immédiatement les cantons à ses démarches "afin de procéder à une analyse conjointe des risques." Une meilleure collaboration aurait permis de solliciter très tôt un appui de la France pour la gestion de l'ordre public, spécialement à Genève.

Et la commission de souligner que Berne, dans des situations exceptionnelles comme le sommet d'Evian, "ne peut se limiter à garantir l'appui à un Etat étranger en laissant ensuite aux cantons la tâche de résoudre les problèmes", surtout quand ceux-ci ne sont pas impliqués dès le départ dans le processus. Il est également relevé que le 31 mai 2003, lorsque des casseurs ont saccagé en toute impunité les rues marchandes de Genève, "la police n'a pas rempli sa mission."

Les autorités genevoises ne sont pas pas non plus créditées d'un sans faute. Le Conseil d'Etat, lors des évènements, a manqué de cohésion, tirillé entre des magistrats partisans d'une implication minimale de Genève et ceux plus compréhensifs à l'égard des manifestants altermondialistes.

Toujours selon le rapport de commission, "certaines décisions n'ont pas été prises afin d'éviter une polarisation au sein du gouvernement genevois". Au Grand Conseil, les camps étaient les mêmes, avec une droite peu favorable à la venue des manifestants et une gauche altermondialiste dans l'âme.

Concernant Lausanne, chacun se souvient du cortège du 1er juin 2003, en principe pacifique, mais où figuraient un certain nombre de casseurs et le résultat était éloquent : stations Shell vandalisées à l'avenue de la Maladière et au bas de l'avenue des Figuiers, containers à ordures incendiés, au Garage de Montchoisi les vitrines des salles d'exposition des véhicules ont été brisées, déprédations à l'Hôtel Savoy, nombreux tags sur le passage du cortège et j'en passe.

A un moment donné, il y a eu des policiers allemands avec des canons à eau à Lausanne et Genève. Suite aux critiques du rapport extraparlimentaire genevois concernant l'attitude de la Confédération, je relève ce communiqué du Conseil fédéral du 9 mai 2003, soit 3 semaines avant le G8:

" La Suisse ne fera pas appel à des forces de police étrangères pour le sommet du G8 : au cours de sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à présenter une requête dans ce sens à l'Allemagne. La police genevoise sera épaulée par 720 policiers supplémentaires durant la manifestation prévue le 1er juin à Genève. Le gouvernement genevois doit adapter le cadre de cette manifestation aux ressources policières disponibles." Avec le recul, la dernière phrase fait sourire d'autant plus que du site Swissinfo, d'où je tire l'essentiel de ce texte, je lis en date du 29 mai 2003 : Les 900 policiers allemands appelés en renfort prennent leurs quartiers à l'aéroport de Genève-Cointrin.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1. Au moment où les médias annonçaient que le G20 de 2011 se tiendra à Evian, les autorités vaudoises sont-elles prêtes à prendre immédiatement contact avec les autorités genevoises et valaisannes afin d'intervenir extrêmement rapidement à Berne, sans attendre une quelconque invitation des autorités fédérales ?*
- 2. Le rapport de la commission extraparlimentaire genevoise est sévère avec les autorités fédérales ; le Conseil d'Etat est-il prêt, en concertation avec les autorités genevoises et valaisannes, à analyser ce rapport qui pourrait servir de base de négociation avec le Conseil fédéral ?*
- 3. Le Conseil d'Etat est-il prêt, si nécessaire, à rappeler au Conseil fédéral que c'est lui-même qui est responsable vis-à-vis des autorités françaises alors que ce sont les cantons qui sont responsables de la sécurité ?*
- 4. Dans son communiqué de presse du 9 mai 2003, le Conseil fédéral affirmait ne pas vouloir faire appel à des forces de police étrangères, pourtant, 3 semaines plus tard, 900 policiers allemands débarquaient à Cointrin. Si le G20 a réellement lieu à Evian, des renforts de policiers étrangers seront nécessaires. Dans la mesure où nous sommes un pays francophone, le Conseil d'Etat est-il prêt à demander au Conseil fédéral que ce soient des policiers français, genre CRS (Compagnies républicaines de sécurité) qui viennent comme renfort ?*
- 5. Le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre contact avec les commerçants afin de leur garantir une sécurité maximale et prendre en compte leurs préoccupations ?*
- 6. Si mes souvenirs sont exacts, la France a finalement versé une contribution pour les dépenses occasionnées en Suisse romande par le G8. Le Conseil d'Etat peut-il, même approximativement, me donner le montant reçu par le canton de Vaud et qui, semble-t-il, était destiné aux commerçants lésés par les manifestations ?*

7. *Des ses éventuelles discussions avec le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat est-il prêt à évoquer une nouvelle participation financière de la France ?*

Je remercie par avance l'exécutif pour ses réponses.

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

1 PRÉAMBULE

Le sommet du G20 dont il est question ici a finalement été organisé à Paris, de sorte que la présente interpellation est devenue sans objet.

Ceci dit, on peut relever que l'expérience acquise lors du G8 s'est révélée profitable pour la gestion ultérieure d'événements comparables. La Suisse en a connus plusieurs depuis, d'importance régionale ou nationale, notamment l'Eurofoot en 2008.

Par ailleurs, le contexte international a quelque peu changé depuis 2003. De ce fait, même si les risques ne sont pas à exclure, un sommet tel que celui du G20 aurait vraisemblablement été moins thématiqué par le mouvement altermondialiste, du reste en perte de vitesse.

2 RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

1. Au moment où les médias annonceraient que le G20 de 2011 se tiendra à Evian, les autorités vaudoises sont-elles prêtes à prendre immédiatement contact avec les autorités genevoises et valaisannes afin d'intervenir extrêmement rapidement à Berne, sans attendre une quelconque invitation des autorités fédérales ?

Dès le moment où la décision officielle aurait été prise dans ce sens, les autorités vaudoises concernées seraient entrées en contact avec leurs homologues genevoises et valaisannes et avec la Confédération, pour traiter des enjeux du sommet.

Il convient de relever que les autorités en question se connaissent désormais suffisamment bien, les précédentes expériences leur ayant permis de constituer un réseau.

2. Le rapport de la commission extraparlamentaire genevoise est sévère avec les autorités fédérales ; le Conseil d'Etat est-il prêt, en concertation avec les autorités genevoises et valaisannes, à analyser ce rapport qui pourrait servir de base de négociation avec le Conseil fédéral ?

La gestion du Sommet d'Evian de 2003 était totalement différente dans le Canton de Genève et dans le Canton de Vaud. Même si le rapport rendu au sujet de la gestion de l'événement dans le Canton de Genève ("rapport Pedrazzini") présente un intérêt didactique, il ne concerne ainsi pas directement le Canton de Vaud.

3. Le Conseil d'Etat est-il prêt, si nécessaire, à rappeler au Conseil fédéral que c'est lui-même qui est responsable vis-à-vis des autorités françaises alors que ce sont les cantons qui sont responsables de la sécurité ?

L'article 4, alinéa 2, de la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) détermine les responsabilités de la Confédération et des cantons en matière de sécurité : "Dans la mesure où, aux termes de la Constitution et de la loi, la Confédération est responsable de la sûreté intérieure, les cantons l'assistent sur les plans de l'administration et de l'exécution." Au besoin, cette disposition sera clairement rappelée aux autorités fédérales.

Ceci dit, les cantons n'en demeurent pas moins souverains en matière de police sur leur territoire (cf. art. 4 al. 1 LMSI). Cette compétence première a pour conséquence qu'il incombe aux cantons de prendre toutes les mesures de sécurité utiles sur leur territoire, même si lesdits engagements découlent d'obligations relevant de la Confédération. Pour tenir compte du fait qu'en l'espèce les cantons

assument, notamment dans le domaine de la sécurité, des missions découlant des accords internationaux conclus par la Suisse, il incombe simultanément à la Confédération d'appuyer et de soutenir les cantons dans l'exécution de ce type de tâches.

En vertu de l'ordonnance du 1er décembre 1999 concernant les prestations financières allouées aux cantons pour le maintien de la sûreté intérieure (ordonnance LMSI sur les prestations financières, art. 4), la Confédération accorde, en cas d'événement extraordinaire, sur requête cantonale, des indemnités pour des mandats particuliers et importants de surveillance et de protection des personnes. Ces prescriptions légales sont également liées au fait que, en gelant le projet national "USIS" en matière de sécurité, la Confédération n'a pas créé un corps de police ad hoc en vue d'assurer elle-même les tâches découlant des accords qu'elle a conclus sur le plan international (telles les Conventions de Vienne ou l'Accord de siège passé notamment avec les organisations internationales en Suisse).

4. Dans son communiqué de presse du 9 mai 2003, le Conseil fédéral affirmait ne pas vouloir faire appel à des forces de police étrangères, pourtant, 3 semaines plus tard, 900 policiers allemands débarquaient à Cointrin. Si le G20 a réellement lieu à Evian, des renforts de policiers étrangers seront nécessaires. Dans la mesure où nous sommes un pays francophone, le Conseil d'Etat est-il prêt à demander au Conseil fédéral que ce soient des policiers français, genre CRS (Compagnies républicaines de sécurité) qui viennent comme renfort ?

Dans ce type de cas, une analyse concrète du risque et de la menace permet de déterminer si des renforts étrangers sont nécessaires. A ce moment, l'engagement de francophones est bien entendu privilégié. En 2003, cela n'était pas prévu par les accords conclus avec la France et ils ont dû être modifiés en conséquence. Désormais, le nouvel accord de Paris permet l'engagement de tels renforts.

5. Le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre contact avec les commerçants afin de leur garantir une sécurité maximale et prendre en compte leurs préoccupations ?

Si Evian avait été choisie pour le G20, contact aurait effectivement été d'emblée pris avec les commerçants, pour traiter des différents aspects les concernant.

6. Si mes souvenirs sont exacts, la France a finalement versé une contribution pour les dépenses occasionnées en Suisse romande par le G8. Le Conseil d'Etat peut-il, même approximativement, me donner le montant reçu par le canton de Vaud et qui, semble-t-il, était destiné aux commerçants lésés par les manifestations ?

Les discussions menées avec le Canton de Genève ont conduit à une répartition du montant alloué par la France au prorata des dommages effectivement subis et à un montant de 567'300 Euros pour le Canton de Vaud, soit l'équivalent de CHF 850'000.-. C'est donc ce montant seulement qui pouvait être réparti entre les différents demandeurs, au titre d'indemnités, pour manque à gagner ou dommages liés au G8. A fin novembre 2004, toutes les indemnités pour manque à gagner et dommages ont été versées aux particuliers et aux commerçants concernés, pour un montant de CHF 578'807.-. Si l'on compte les indemnités allouées à la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud a versé aux demandeurs CHF 842'857.- sur les CHF 850'950.- effectivement reçus. Le solde comptable de CHF 8'093.- a été passé par pertes et profits sur l'exercice 2004 ; il résulte pour l'essentiel de trois cas dans lesquels les demandeurs n'ont, malgré leurs engagements, pas pu produire de factures acquittées à l'appui de leurs requêtes, ce qui les a exclus d'office de toute possibilité d'indemnisation.

7. De ses éventuelles discussions avec le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat est-il prêt à évoquer une nouvelle participation financière de la France ?

La négociation d'une participation financière de la France aurait relevé de la compétence de la Confédération, mais le Conseil d'Etat aurait fortement appuyé ces démarches.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 janvier 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean